

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
AU SUJET DU PREAVIS No. 6/22**

<b>Objet</b>	PACom d'Aubonne – Crédit d'étude
<b>Crédit demandé dans le préavis</b>	CHF 230'000.00 TTC
<b>Réalisation</b>	En cours
<b>Financement</b>	Par la trésorerie courante
<b>Amortissement</b>	Par prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » compte no 9282.02 qui présente un solde de 1'304'866.75 au 16.09.22
<b>Plan d'investissement 2022-2026</b>	Le projet figure au sein d'une enveloppe estimée sommairement à CHF 400'000.- prévue dans le cadre de l'inventaire des investissements identifiés

En exprimant de vifs remerciements pour toutes les informations reçues, le soussigné signale qu'il a été invité par la Présidente de la Commission ad hoc aux différentes séances et que l'une d'entre elles a permis de rencontrer Monsieur le Municipal Nicolas Suter.

Le projet s'inscrit dans une dynamique d'évolution indispensable, répondant à différentes contraintes, notamment urbanistiques et juridiques, et visant à aboutir à une nouvelle planification du territoire.

Dans ce contexte, plus que sur le déroulement de l'historique du dossier et ses conséquences financières antérieures, l'attention s'est principalement concentrée sur le cadrage de l'opération de mise en place du PACom.

L'offre de prestations du bureau GEA, qui a pu être examinée, assure les modalités et le calendrier de l'organisation de la démarche. Le déploiement de l'opération est en cela maîtrisé, à des conditions qui ne soulèvent pas de remarques particulières.

En outre, les études sur les dangers naturels et sur les lisières forestières viennent en complément. Il est à noter que les dangers naturels constituent la seule partie ouvrant un droit à une participation de l'Etat et qu'une demande de subvention a été en l'occurrence demandée par la Commune.

Il ressort bien, des échanges et du préavis, la volonté de la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de contenir les coûts, par le moyen, sans être exhaustif, d'une bonne utilisation des données existantes, d'une coopération active aussi fluide que possible avec les partenaires, du recours judicieux aux compétences internes de la commune, de la pertinence du suivi et d'une excellente information du public.

La Commission des finances estime que les éléments sont réunis pour accéder à la demande de la Municipalité.

### **Conclusion**

Vu ce qui précède, la Commission des finances préavise positivement à l'octroi du crédit de CHF 230'000.-- TTC.

Le rapporteur : Jean-Charles Krebs

Aubonne, le 29 septembre 2022